

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 772

présenté par
M. Nury et les membres du groupe Droite Républicaine
à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, après le mot :

« fonctionnement »,

insérer les mots :

« aussi longtemps que possible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement du groupe Droite Républicaine vise à assurer le maintien en activité, aussi longtemps que possible, de l'ensemble des installations de production d'électricité d'origine nucléaire.